



Signature d'un compromis de vente suite achat d'une voiture

Par **loloelsa**, le **07/01/2009** à **09:29**

Bonjour,
j'achète une voiture à un particulier et je dois signer ce soir un compromis de vente. Cet achat est fonction de l'obtention d'un crédit auprès de ma banque. Quelle mention dois-je inclure dans le compromis pour récupérer mon acompte si l'établissement financier ne m'accorde pas ce crédit ?
Merci

Par **Tisuisse**, le **07/01/2009** à **11:32**

Bonjour,

Avant toute signature d'un compromis quelconque, il vous faut réclamer ceci :

- 1 - le certificat de non gage du véhicule, délivré par la préfecture, prouvant qu'il n'y a ni crédit en cours ni PV impayés sur cette voiture,
- 2 - le rapport du contrôle technique, ce contrôle devant être fait par le vendeur et à ses frais, et ne doit pas avoir + 6 mois au jour de la vente,
- 3 - les factures d'entretien et de réparation du véhicule, ne jamais se contenter des belles paroles du vendeur,
- 4 - la carte grise du véhicule afin de vérifier sa date de 1ère mise en circulation et si les indications de la CG correspondent ou non à l'annonce,
- 5 - le dernier avis d'échéance du contrat automobile sur lequel le coefficient de bonus-malus est inscrit. Ce coefficient devrait vous permettre de savoir si le véhicule a été accidenté ou non.

Interrogez d'abord la préfecture pour savoir quels sont les documents à fournir car l'absence des documents en 1 et 2 ne vous permettront pas d'obtenir votre nouvelle carte grise. Le refus de vous présenter les documents de 3 à 5 doit vous mettre la puce à l'oreille, il y a des choses que le vendeur veut vous cacher. Dans ce cas, refusez de signer quoi que ce soit, refusez la vente.

Quand à une clause suspensive d'achat, sous réserve de l'obtention du prêt, c'est toujours possible mais difficile à faire appliquer si problèmes par la suite.